

Analyse de l'enquête des producteurs.trices en circuits-courts alimentaires sur Dinan Agglomération

Enquête réalisée de mars à juin 2025

Analyse rédigée en juillet 2025

Par Aline MIGAULT, dans le cadre d'un stage de Master 2 Economie Sociale et Solidaire
Et Julie BEAUCE, chargée de mission agriculture-alimentation à Dinan Agglomération

Table des matières

Résumé de l'enquête	2
Contexte, objectifs et déroulement de l'enquête	3
1)Contexte.....	3
2)Objectifs de l'enquête.....	3
3)Méthodologie et définitions.....	3
Analyse des résultats	5
1)Portrait des producteurs en circuits-courts enquêtés	5
2)Une situation économique divergente.....	6
3)Les circuits-courts, une pratique de commercialisation diversifiée et adaptative	8
4)L'enjeu du temps de travail : un temps nécessaire pour le démarchage commercial et la vente..	11
5)Une situation sociale nuancée et un sentiment fort d'exclusion de la part des institutions publiques et professionnelles.....	11
6)Au-delà de la reconnaissance, des demandes d'appui formulées.....	14
7)La piste de la mutualisation.....	15
Conclusion	16
Recommandations	17

Résumé de l'enquête

Cette enquête a ciblé 93 exploitations agricoles en circuits-courts alimentaires sur le territoire de Dinan Agglomération. Il apparaît que la pratique d'au moins un mode de ventes en circuits-courts est globalement peu représentée sur DA (11,1% des exploitations en ajoutant les productions non alimentaires) comparativement au reste du territoire français (23% des exploitations, Données Agreste 2020). Sur le territoire, ces exploitations présentent majoritairement des démarches qualités, notamment en agriculture biologique.

Sur les 93 exploitations, 56 producteurs ont répondu aux questions quantitatives et qualitatives afin d'objectiver leur situation sociale et économique, amenant un taux de représentativité de 60%.

Sur le plan économique, les producteurs déclarent un chiffre d'affaires entre 2023 et 2024 en augmentation ou stabilisation pour 92% d'entre eux. En revanche, il existe une divergence sur les revenus nets avec une part quasi égale entre baisse et augmentation (28% et 26% respectivement) et presque la moitié des producteurs indiquent une stagnation (46%). Finalement la baisse ou stagnation des revenus n'est pas liée à une diminution des ventes mais bien à une augmentation des charges (charges opérationnelles, emprunts...).

Concernant les débouchés, 53% déclarent une augmentation du nombre de clients particuliers (et 43% une stagnation). Les producteurs ont plus de difficultés à développer leur clientèle professionnelle (commerçants, restauration commerciale et collective), puisque seuls 27% des producteurs déclarent une augmentation du nombre de clients professionnels entre 2023 et 2024. Certains producteurs citent d'ailleurs à titre d'exemple la restauration collective comme enjeu pour augmenter la part de clients professionnels.

Sur le plan social, la situation semble mitigée. Bien que la majorité s'exprime plutôt ou totalement entourée professionnellement, un quart des producteurs (23%) déclare se sentir peu voire pas du tout entouré. De plus, les entretiens ont permis de nuancer les réponses et mettent en avant un sentiment d'entourage particulièrement variable selon les producteurs et selon les partenaires qu'ils évoquent. Une forte entraide entre producteurs à l'échelle locale est présente tandis qu'un faible soutien est ressenti de la part des institutions publiques et professionnelles.

D'autre part, la situation contextuelle associant un sentiment d'exclusion des réseaux et politiques agricoles, une diminution du nombre de fermes et l'augmentation de la charge de travail, renforce le risque d'isolement social et peut traduire un mal-être plus profond. Il ressort que l'enjeu de prévenir l'isolement psycho-social et la santé mentale est particulièrement important à intégrer dans les actions des différents acteurs du domaine agricole.

Ainsi, les producteurs expriment une forte demande d'appui des politiques locales pouvant traduire une première piste d'actions pour les élus locaux et institutions à travers :

* plus de reconnaissance à l'échelle locale (dialogue, présence) et la valorisation de la dynamique locale amenée par leur activité (lien social et économie)

* une facilitation des démarches d'accès aux débouchés tels que les marchés ou la restauration collective. Cette dernière revêt un enjeu particulièrement important pour amener le respect des engagements de la loi EGalim en restauration collective (50% de produits de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique) sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération.

Plus globalement, pour les institutions publiques et professionnelles, la forte demande d'appui vise prioritairement l'accès au foncier agricole pour s'installer et consolider l'exploitation, et l'accompagnement à l'installation ainsi que le post-installation.

Enfin, une dernière piste émerge à travers la mutualisation entre producteurs. La vente en circuits-courts induit du temps supplémentaire dédié à la commercialisation ; la création de points de ventes collectifs peut alors être une piste pour faciliter l'accès à certains débouchés ou nouveaux consommateurs mais aussi faciliter la logistique pour les producteurs.

Contexte, objectifs et déroulement de l'enquête

1) Contexte

Depuis 2017, Dinan Agglomération est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Il s'est d'abord axé sur l'accompagnement de la restauration collective sous maîtrise d'ouvrage communale (restauration scolaire et Ehpad's notamment) pour favoriser la relocalisation et la montée en qualité des approvisionnements. Puis à partir de 2019, celui-ci a intégré les enjeux agricoles, notamment le renouvellement des générations et la promotion de projets tournés vers la commercialisation locale et/ou la transition agroécologique.

L'un des objectifs d'un PAT étant la reterritorialisation du système alimentaire, un contact privilégié existe avec les producteurs en circuits-courts du territoire. Or, **depuis 2021/2022, à l'échelle nationale, de nombreuses informations contradictoires ressortent sur la santé des circuits-courts alimentaires (contexte post-covid, puis inflation)**. Une enquête menée en 2022 par le Réseau Mixte Technologique (RMT) Alimentation locale nuancait le déclin évoqué sur le terrain¹. **Pour obtenir des éléments concrets de compréhension de la situation sur Dinan Agglomération, une enquête a été menée au printemps 2025 auprès des producteurs pratiquant les circuits-courts alimentaires sur le territoire.**

2) Objectifs de l'enquête

- Objectiver la situation sociale et économique des producteurs en circuits-courts sur le territoire de Dinan Agglomération ;
- Avoir des éléments de compréhension des besoins des producteurs en circuits-courts alimentaires ;
- Identifier des leviers ou appuis à mettre en place par l'Agglomération et ses partenaires.

3) Méthodologie et définitions

Pour rappel, les **circuits-courts** peuvent être définis comme des modes de commercialisation limitant le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, intermédiaires « *qui tendent à allonger les chaînes d'approvisionnement et augmenter le prélèvement de marges²* ». Les circuits-courts peuvent également être associés à une limitation de la distance géographique entre producteur et consommateur : on parle alors de circuits de proximité. La définition officielle du circuit-court a conservé le consensus d'1 intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur, mais n'intègre pas la question de la proximité géographique.

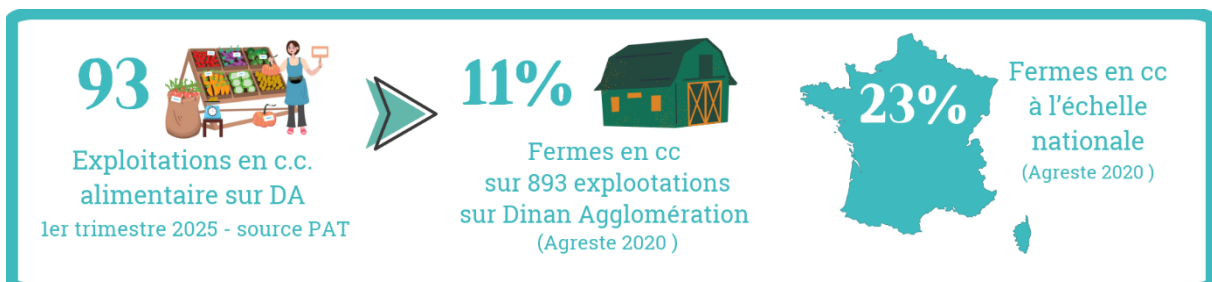
La présente enquête a été menée auprès des producteurs du territoire de mars à juin 2025, en parallèle de la collecte de données dans le cadre de la mise à jour annuelle du catalogue des producteurs locaux à destination de la restauration hors domicile et de la création d'une cartographie des circuits-courts alimentaires pour le grand public (sortie prévue en 2026). Un questionnaire en ligne a été élaboré en mars/avril 2025 afin de recueillir à la fois les informations nécessaires à la mise à jour/création des catalogues ainsi que les données quantitatives et qualitatives de l'enquête pour mieux qualifier la situation économique et sociale des producteurs en circuit-court.

¹ Inrae, *Circuits-courts: des déceptions mais pas de déclin général*, 2022, consultable en ligne : <https://www.inrae.fr/actualites/circuits-courts-deceptions-pas-declin-general>

² HORVARTH C, KONING M., RATON G., GASTINEAU P., (2025). Dimension spatiale de l'achat en circuit court Entre accessibilité des fermes et concurrence des circuits longs. *Economie rurale*, 393(3), 5-35. <https://shs.cairn.info/revue-economie-rurale-2025-3-page-5?lang=fr>

A l'échelle de Dinan Agglomération, **893 exploitations agricoles étaient recensées sur le territoire en 2020**³. Si l'on admet un nombre similaire d'exploitations en 2025, bien que la tendance soit plutôt à la baisse, le nombre d'exploitations pratiquant au moins un mode de vente en circuit-court alimentaire représente 10,4% des exploitations agricoles sur Dinan Agglomération : le PAT dénombre en effet **93 exploitations agricoles tournées vers les circuits-courts alimentaires** au printemps 2025. Si l'on comptabilise également les producteurs proposant une production non-alimentaire (ex : pépiniériste), **11,1% des exploitations agricoles de Dinan Agglomération pratiquent au moins 1 mode de vente en circuit-court**.

A l'échelle nationale, en 2020, 23% des exploitations agricoles vendent une partie de leur production en circuit-court⁴. Il semble donc que ce mode de commercialisation soit moins représenté sur le territoire de Dinan Agglomération qu'ailleurs en France, ce qui peut s'expliquer notamment par la prédominance des productions d'élevage sur le territoire. Le recensement agricole de 2020 indique en effet que les exploitations tournées vers les productions légumières, fruitières et spécialisées pratiquent le plus les modes de vente en circuit-court.



Le questionnaire d'enquête a ainsi été diffusé auprès de 93 exploitations agricoles du territoire de Dinan Agglomération, qui répondaient aux critères suivants :

- L'entreprise est menée par un exploitant professionnel, à titre principal ou secondaire (2 seulement dans ce dernier cas), affilié à la MSA. Les professionnels de la mer ont par ailleurs été sollicités pour intégrer le catalogue et la cartographie des circuits-courts, mais n'ont pas été mobilisés sur la présente enquête ;
- L'exploitation produit des denrées alimentaires (les producteurs de fleurs coupées et/ou producteurs de plants et pépiniéristes en circuit-court ont été exclus du recensement car ne proposant pas directement une production alimentaire - 6 agriculteurs concernés) ;
- L'exploitation pratique au moins un mode de commercialisation en circuit-court sur Dinan Agglomération (les enquêtés sont donc soit exclusivement tournés vers le circuit-court, soit le pratique en parallèle d'une commercialisation principale en filière longue) ;
- Le siège social est situé sur le territoire de Dinan Agglomération ou pour les exploitants d'une commune limitrophe, la surface de production est située majoritairement sur DA.

La diffusion de l'enquête a fait l'objet de plusieurs relances (postale, mail et téléphonique), et certains producteurs ont directement été entretenus par téléphone ou sur le terrain pour affiner le recueil de données qualitatives.

³ Conseil Régional Bretagne, données de l'AGRESTE 2020, consultables en ligne: https://www.dinan-agglomeration.fr/wp-content/uploads/2025/01/Fiche_territoire_Dinan_Agglomeration.pdf, p.7

⁴ Agreste, Recensement agricole 2020, https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2305/Primeur2023-5_CircuitCourt-RA2020.pdf, consulté le 20/06/2025

Analyse des résultats

Sur les 93 exploitations agricoles destinataires du formulaire, 56 ont répondu à l'enquête, soit 60% de la cible.

Parmi les 56 répondants, 6 producteurs ont également été entretenus sur le terrain (+1 en production mer) et 3 par téléphone, permettant d'apporter des données plus qualitatives.



1) Portrait des producteurs en circuits-courts enquêtés

Sur les 93 producteurs recensés sur le territoire de Dinan Agglomération et correspondant aux critères de l'enquête :

46% ont une production principale de légumes et/ou aromatiques.



71% sont certifiés en agriculture biologique.

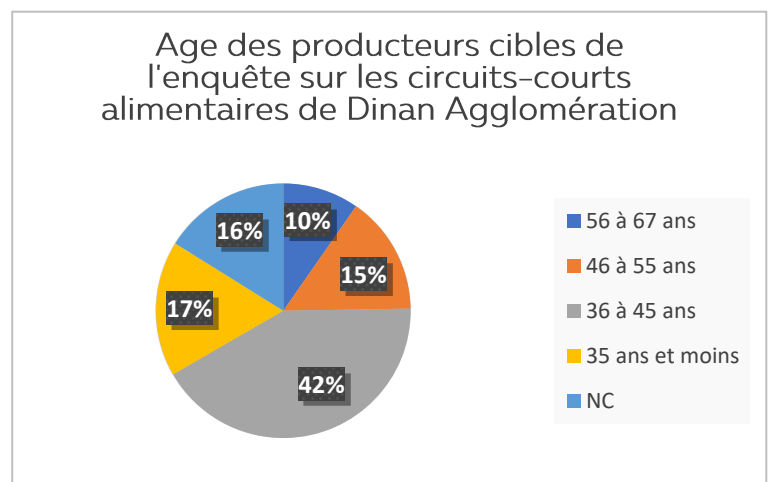


A l'échelle nationale « environ 23,5% des exploitations agricoles en France ont au moins une production sous IGP, label rouge ou AOC/AOP et 7,3% des exploitations sont engagées en agriculture biologique⁵ ». Sur Dinan Agglomération, en 2020, 9% des 893 exploitations sont engagées en AB et 5% sous autres labels de qualité.

42,5 ans Est l'âge moyen des agriculteurs en circuits-courts alimentaires sur DA. L'âge médian est de 41 ans

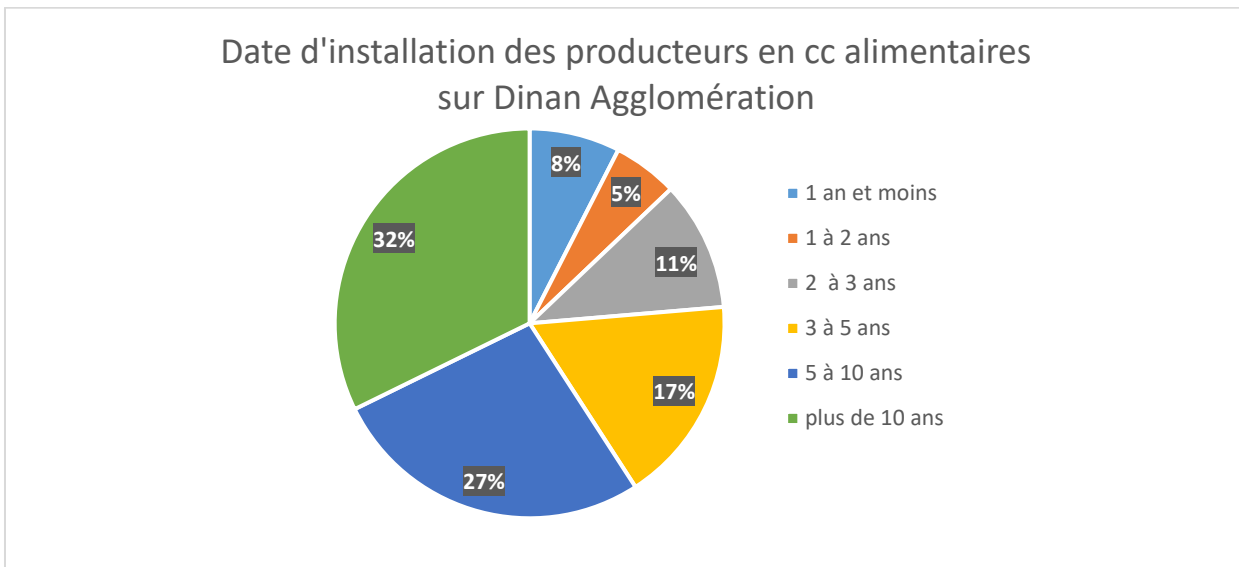
L'âge moyen des agriculteurs sur Dinan Agglomération est de 49 ans en 2020⁶ : les jeunes agriculteurs semblent plus attirés par la commercialisation en circuit-court. De plus, 25% des producteurs ayant répondu à l'enquête ont 35 ans et moins (pas d'éléments de comparaison suffisants car 16% des agriculteurs en cc alimentaire ont un âge non-connu).

1/3 sont installés depuis plus de 10 ans ; 1/3 sont installés depuis 5 à 10 ans, et 1/3 depuis moins de 5 ans.



⁵ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, *Les labels EGAlim et démarches de qualité*, consultable en ligne <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/blog/48/>

⁶ Agreste, Recensement agricole 2020, *Age des exploitants et devenir des exploitations*, https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2210/Primeur%202022-10_RA_Age%20des%20exploitations.pdf

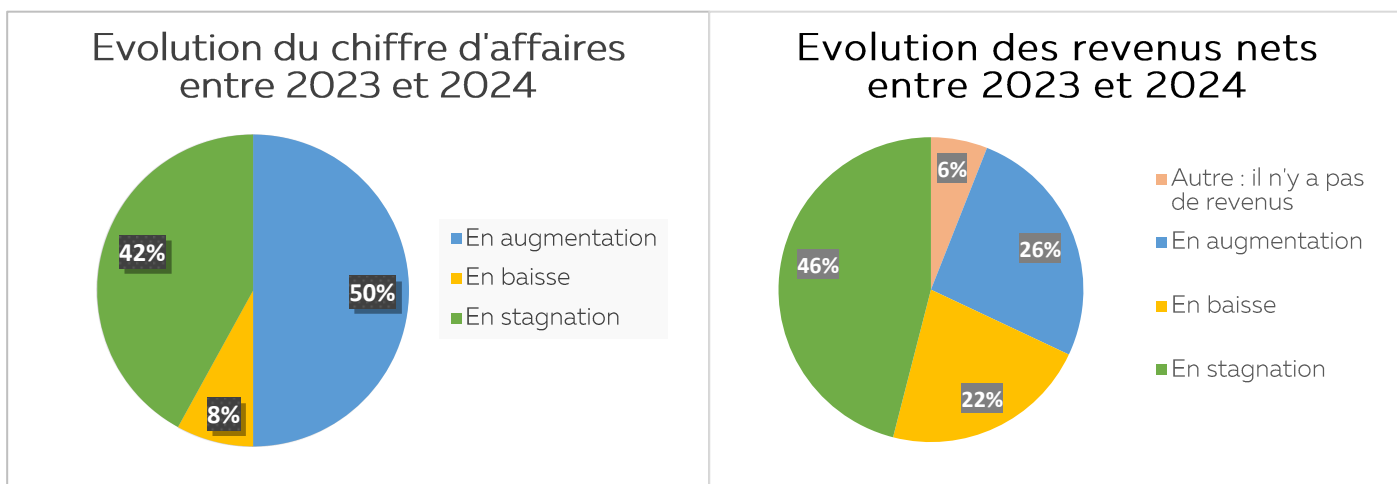


A noter que parmi les répondants, 3 installations ont moins d'1 an (créée en 2025), 3 ont 1 année d'existence (créée en 2024) et 15 ont 2 à 3 années d'existence (10 en 2023 et 5 en 2022).

2) Une situation économique divergente

Dans cette partie, seules les exploitations installées jusqu'en 2023 ont été comptabilisées pour les données économiques, représentant 50 exploitations au total. En effet, dans un souci de cohérence comparative, les exploitations créées en 2024 et 2025 ne peuvent identifier d'évolution entre l'année 2023 et 2024.

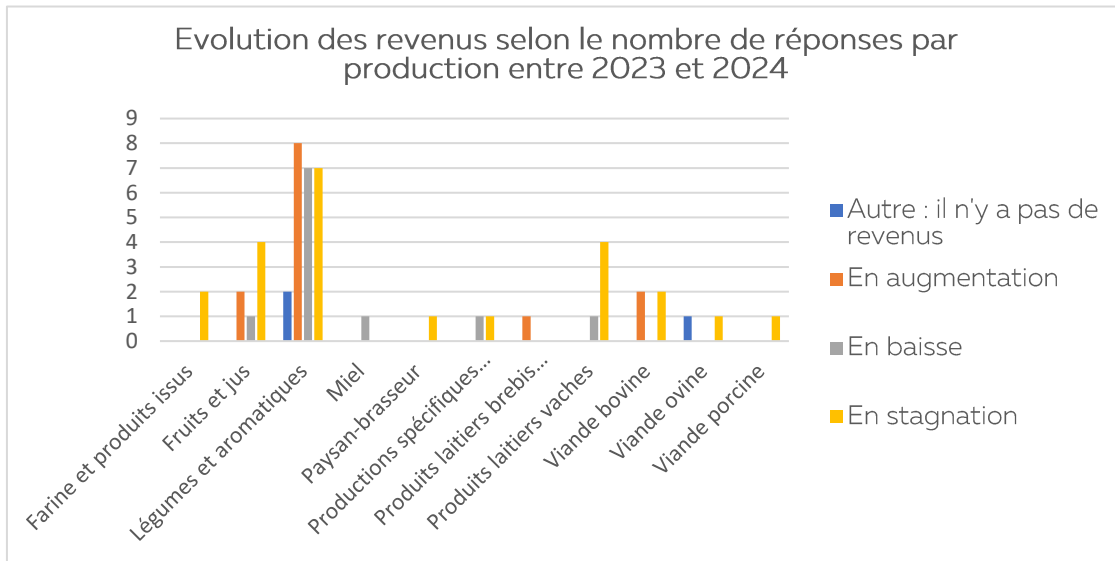
Il est à noter que 82 % des producteurs répondants ont déclaré une part de circuits-courts représentant 50% à 100% de leur CA.



92% des répondants indiquent une stagnation ou augmentation de leur chiffre d'affaires entre 2023 et 2024. Seuls **8%** expriment une baisse de leur CA.

46% des répondants indiquent une stagnation de leurs revenus entre 2023 et 2024. La part des producteurs indiquant une augmentation ou une baisse est assez semblable (respectivement 26% et 22%), tandis 6% des répondants indique ne pas s'être dégagé de revenu.





Parmi les producteurs en baisse de revenus, 43% se sont installés entre 2020 et 2025 et donc 57% ont plus de 5 ans de création d'entreprise. Bien qu'ils ne soient pas majoritaires parmi les producteurs ayant subi une perte de revenus, plusieurs maraîchers enquêtés évoquent la nécessité de bien anticiper les premiers mois voire année(s) sans revenu (voir plus loin sur installation) : les premières années semblent particulièrement importantes pour la durabilité d'une exploitation agricole

Les CA des producteurs enquêtés sont eux majoritairement stables ou en hausse : si les revenus stagnent voire diminuent, **la hausse des charges semble être le principal facteur d'explication, ainsi que pour certains enquêtés, un manque d'investissements productifs et/ou des délais dans la mise en œuvre de ceux-ci.** A titre d'exemple un éleveur récemment installé l'a exprimé ainsi « *les charges ont augmenté et j'ai eu du retard sur mon bâtiment (2ans) entraînant 50% de pertes dans mes agneaux nés à cette période mais aussi de brebis* ». Une autre productrice l'exprime ainsi dans son questionnaire « *Je réorganise actuellement la ferme et les cultures ainsi que les statuts et choix comptables/administratifs pour réduire au maximum les charges qui asphyxient l'exploitation* ».

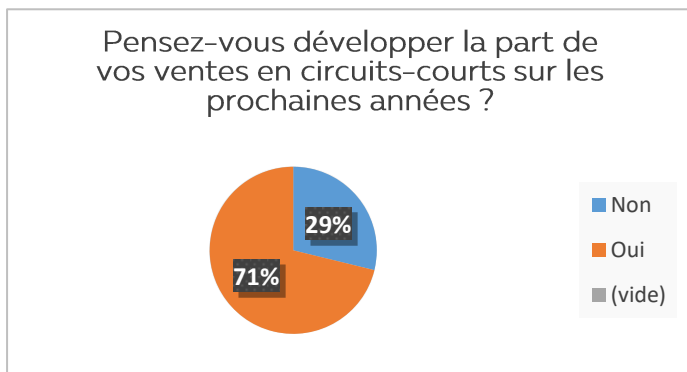
Ces premiers résultats contredisent le « bruit de fond » évoquant un recul de la consommation en circuit-court : **c'est moins la diminution de la consommation qui est à questionner que la stagnation ou diminution des revenus liés, comme de nombreux secteurs d'activité, à une forte augmentation des charges.**

Ces résultats locaux rejoignent les conclusions de l'étude du RMT Alimentation (2022)⁷.

⁷ Inrae, *Circuits-courts: des déceptions mais pas de déclin général*, 2022, consultable en ligne : <https://www.inrae.fr/actualites/circuits-courts-deceptions-pas-declin-general>

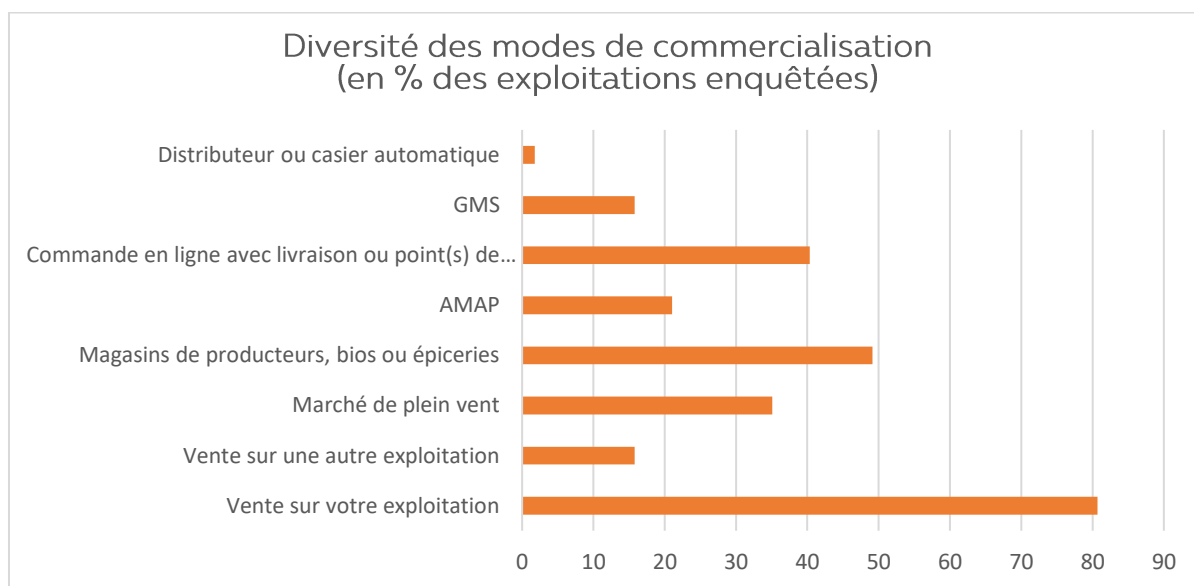
3) Les circuits-courts, une pratique de commercialisation diversifiée et adaptative

❖ La volonté de poursuivre le développement des ventes en circuits-courts



71% des 56 producteurs ayant répondu à l'enquête indiquent vouloir développer la part de leurs ventes en circuits-courts. Ce qui semble cohérent avec les 74% de répondants ayant un revenu en stagnation ou en baisse. **Il semble qu'il y ait une forte attente/demande de visibilité et de valorisation des produits alimentaires en circuits-courts sur le territoire.**

❖ Une diversité de modes de vente et débouchés pratiqués

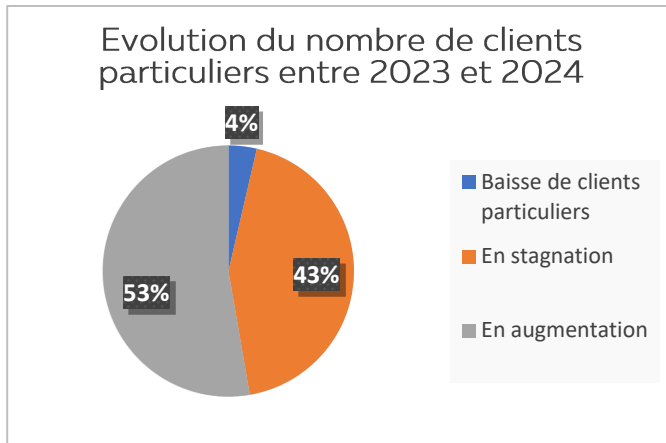


80% des exploitations enquêtées réalisent une **vente directe sur l'exploitation**, représentant un canal de commercialisation largement majoritaire.

Les magasins de producteurs, magasins spécialisés bio et épiceries semblent également plébiscités par une quasi moitié des producteurs.

La commande en ligne avec livraison ou points de retrait est pratiquée par 40% des exploitations enquêtées comme mode de ventes. D'après les dires de certains répondants, elle semble être amenée à se développer dans les prochaines années, traduisant une adaptation des pratiques de commercialisation aux nouveaux comportements d'achats.

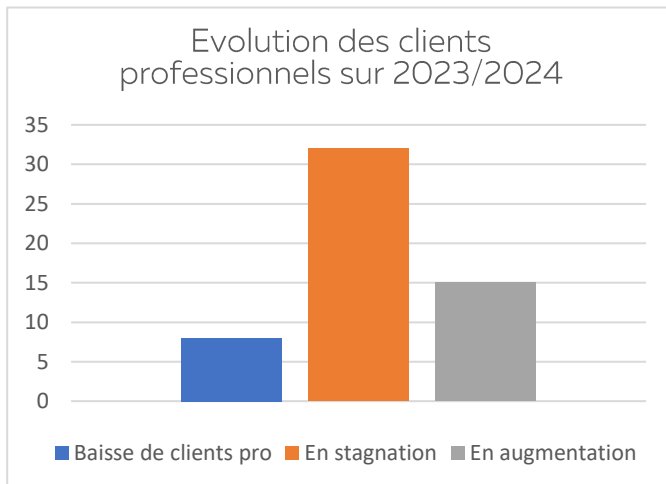
❖ La commercialisation auprès des particuliers



53% des répondants ont observé une augmentation du nombre de leurs clients particuliers en 2023 et 2024. En revanche, il semble selon certains témoignages, que **le volume du panier moyen diminue** tandis que le nombre de clients particuliers augmente, permettant une continuité d'écoulement de la production.

Il y a donc un enjeu pour les producteurs à adapter leur stratégie de commercialisation aux attentes des particuliers qu'ils souhaitent fidéliser.

❖ L'enjeu de la restauration collective et commerciale



57% des répondants déclarent une stagnation du nombre de clients professionnels entre 2023 et 2024. 27% indiquent avoir eu une augmentation.

Plusieurs répondants à l'enquête **citent la restauration collective comme enjeu pour augmenter leur part de clients professionnels**. Pour rappel, la loi EGAlim promulguée en 2018 vise l'objectif que la restauration collective introduise au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% en agriculture biologique (depuis 2022 pour le service public et 2024 pour la restauration collective privée).

Sur le territoire de DA, 64% des communes ayant un service de restauration scolaire ont déclaré leurs données d'approvisionnement en 2024⁸, avec une moyenne de 41 % de produits sous signe de qualité EGAlim dont 20% de produits biologiques. Si l'on considère que les établissements déclarants sont ceux ayant une démarche qualité déjà engagée, **la marge de progression des achats EGAlim est encore importante : non seulement au sein des établissements qui déclarent d'ores et déjà une démarche EGAlim, mais aussi auprès de tous les autres établissements qui sont soumis à l'obligation réglementaire et n'ont actuellement pas engagé ou déclaré de démarche en ce sens.**

Pourtant, des structures du territoire ont déjà su mettre en place un approvisionnement garantissant non seulement l'atteinte des objectifs EGAlim mais aussi un approvisionnement local (voir synthèse annuelle des déclarations Ma Cantine réalisée par le PAT de Dinan Agglomération).

⁸ La déclaration des approvisionnements EGAlim est obligatoire depuis 2022 et/ou 2024 selon les structures – voir détail des modalités sur le site Ma Cantine : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/blog/48/>
Le PAT réalise chaque année une synthèse des données télédéclarées par les établissements de restauration collective du territoire.

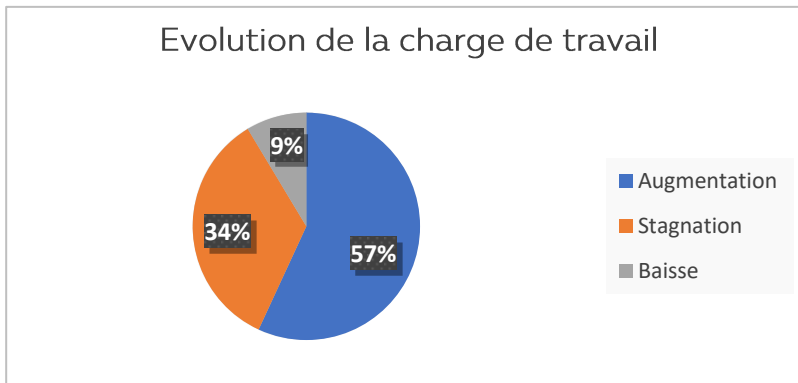
Certains éléments apparaissent comme indispensables pour faciliter la mise en lien producteurs-cuisiniers. Un consensus semble apparaître dans la littérature traitant des changements de pratique en restauration collective⁹ concernant les leviers à activer :

- Un responsable de cuisine/une équipe de cuisine moteur, qui peut faire évoluer ses habitudes d'approvisionnement, et qui trouve des « alliés » dans son environnement de travail (gestionnaire, élu...).
Les producteurs enquêtés évoquent à plusieurs reprises leur sentiment d'un besoin d'appui et/ou de formations des cuisiniers et gestionnaires au sein de la restauration collective : savoir adapter les menus aux produits locaux disponibles, être mieux formés au menu végétarien et à la valorisation des produits végétaux, comme l'évoque un producteur spontanément au sujet de sa collaboration avec les cantines scolaires « *Les cuisiniers.ères ne sont aussi pas formés aux menus végétariens donc peut-être c'est difficile pour eux de faire des menus qui plaisent ?* ».
- Un maître d'ouvrage volontaire, qui met à disposition de l'équipe de restauration des moyens humains et financiers suffisants. Les conditions de travail en restauration collective, le sentiment d'isolement des équipes et/ou de manque de reconnaissance sont des freins bien identifiés
De façon générale, **les producteurs enquêtés relèvent un manque de volonté politique de certaines communes ou collectivités** : « *Je me sens moins épaulé au niveau de la commune, ils ont laissé tomber un projet de cuisine collective, il n'y a pas d'efforts pour essayer de nous introduire un petit peu auprès des Ehpad et cantine scolaire (ça reste dans les anciennes pratiques)* ». Le débouché professionnel est très attendu par les producteurs du territoire.
- La demande locale n'en n'est pas moins à travailler pour favoriser l'augmentation des volumes commandés et/ou leur sécurisation.
Certains producteurs estiment qu'il y a une « *précarité des gros débouchés due à la non contractualisation. Le partenariat n'est lié qu'à la bonne entente acheteur-vendeur* ». Une piste pourrait ainsi être de **contractualiser les achats entre collectivités et producteurs afin de garantir des débouchés aux producteurs**. Des contrats de gré à gré précisant une estimation des besoins annuels sont faciles à mettre en œuvre pour les collectivités non soumises aux seuils des marchés publics. Pour celles qui sont soumises aux seuils des marchés, une telle procédure est possible pour les mini-lots (20% maximum du total des achats, chaque mini-lot devant être d'un montant inférieur à 40 000€). De façon générale, les producteurs peuvent s'adapter à la demande des professionnels, mais ils ont besoin d'un débouché sécurisé sur plusieurs années pour faire évoluer la planification de leur production.
La mutualisation entre établissements d'un même secteur géographique est également perçue comme piste de progression des approvisionnements locaux.
Rappelons que sur Dinan Agglomération, en 2024, sur les 50 communes gérant un service de restauration scolaire, 11 d'entre elles ont un marché de livraison de repas avec une société de restauration pour assurer la cantine scolaire. Elles n'exercent pas toujours de contrôle sur les approvisionnements de leurs prestataires. Des collaborations pourraient également être envisagées avec des cuisines voisines en régie directe. Il s'agit d'une autre piste possible puisque 39 communes ont déjà leur système de cuisine sur place ou un partenariat avec une cuisine centrale communale. Elles peuvent alors préparer des repas pour d'autres sites de restauration, moyennant a minima une demande d'agrément sanitaire et une éventuelle réorganisation du travail/de la livraison (ex de la cuisine de St Carné qui livre Calorguen, de la cuisine de Broons qui livre Trémeur...).
- Une offre locale suffisamment structurée : certains producteurs du territoire sont très bien identifiés des établissements de restauration collective, notamment lorsqu'ils ont une démarche commerciale structurée. Il appartient également aux producteurs d'ajuster leur stratégie commerciale aux professionnels visés.

⁹ Voir notamment le rapport de l'ADEME Freins et leviers à la mise en œuvre d'une restauration plus durable, au sein des cantines scolaires, avril 2024, disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/4556-freins-et-leviers-pour-une-restauration-collective-scolaire-plus-durable.html>

4) L'enjeu du temps de travail : un temps nécessaire pour le démarchage commercial et la vente

D'après les producteurs enquêtés, leur charge de travail a augmenté entre 2023 et 2024. Certains répondants ont indiqué leur temps de travail hebdomadaire, avec une estimation pour plusieurs producteurs de « 70h à 80h de travail par semaine ».



L'un des éléments récurrents dans les réponses est le **temps dédié aux ventes** qui est jugé conséquent et peut questionner sur la durabilité de certains systèmes. C'est ce qu'expliquent des producteurs lors d'entretiens « *C'est chronophage la vente en extérieur* » ou « *cela prend du temps de trouver des clients à la vente* ». Il y aurait une piste voire

une nécessité de mutualiser du temps et des ressources (voir partie 7 : piste de la mutualisation).

La question de la **proximité des outils de transformation** peut encore accroître l'enjeu du temps de travail. Cette question a été prépondérante pour certains éleveurs suite à la fermeture de l'abattoir de Quintin en juin 2024 « *Actuellement j'ai 1h30 pour emmener puis ramener l'animal, c'est pas valable économiquement mais aussi par rapport au bien-être de l'animal* ». La réflexion autour d'un outil d'abattage collectif semble amorcée par certains éleveurs. Une poursuite de cette action afin d'accompagner les producteurs dans la construction d'un tel projet peut être notamment interrogée.

Par ailleurs, l'augmentation de la charge de travail évoquée par plus de la moitié des enquêtés peut rendre plus difficiles les possibilités de participer à des événements sociaux, renforçant le risque d'isolement. Certains ont évoqué la diminution croissante du nombre de fermes, complexifiant les possibilités de faire appel à l'entraide.

5) Une situation sociale nuancée et un sentiment fort d'exclusion de la part des institutions publiques et professionnelles

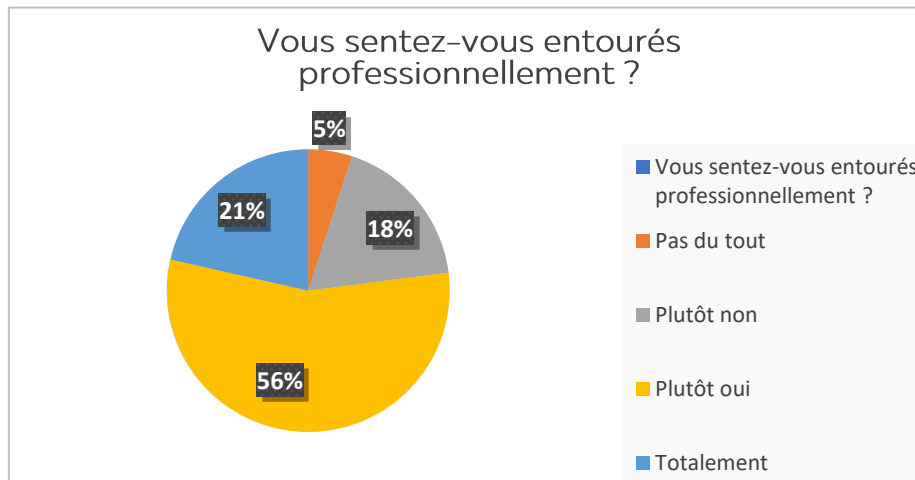
❖ Un sentiment d'entourage professionnel variable et très dépendant du niveau d'entraide entre producteurs à l'échelle locale

La grande majorité des producteurs exprime dans l'enquête le sentiment d'être entouré professionnellement.

Cependant, **23% d'entre eux se sentent peu voire pas du tout entourés**, représentant

23%

La réponse quantitative issue des formulaires peut être tempérée par les enseignements de l'action en santé mentale : les professionnels travaillant sur ces enjeux indiquent qu'une question fermée apporte souvent une réponse différente de la question ouverte ; les enquêtés ont tendance à répondre « oui ça va » quand les entretiens directs vont eux recueillir de nombreuses expressions d'un sentiment de lassitude voire de mal-être.



L'**entraide entre producteurs** à l'échelle locale est décrite comme particulièrement importante et revient dans de nombreux entretiens. Un producteur évoque ainsi « *un réseau d'entraide informel entre producteurs : c'est important d'avoir le ressenti des uns et autres et s'exprimer, et s'aider d'un point de vue technique* ».

Si les réseaux d'entraide informels sont souvent évoqués, d'autres plus formels ont été nommés :

- **Des réseaux techniques**, comme certains groupes de développement, groupes techniques d'agriculteurs biologiques. Certains producteurs ont également recours à des consultants privés pour les appuyer sur le volet technique.
- **D'autres dynamiques collectives** sont évoquées, comme le réseau Agriculture au féminin. Une répondante estime d'ailleurs que « *Les femmes ne se saisissent pas assez des réseaux.* »

Un autre producteur évoque également l'importance des **collectifs de commercialisation** : « *Les associations de producteurs ça peut être bien aussi pour soutenir moralement, créer le lien entre les producteurs eux-mêmes mais aussi entre producteurs et consommateurs* ».

A noter que la MSA a coordonné un travail de recherche entre 2023 et 2025 interrogeant les conditions faisant qu'un collectif de travail peut être soutenant pour la santé mentale des agriculteurs¹⁰.

Certains répondants à l'enquête relèvent par ailleurs le contexte de diminution continue du nombre de fermes dans les communes, qui distend le tissu social et l'entraide qui semblait, dans les discours, plus importante par le passé.

Certains producteurs interrogés nuancent aussi fortement l'entourage apporté par ces dynamiques collectives, et **mettent en relief l'aspect très solitaire de leur activité** : « *je n'ai pas d'institution qui me soutienne, je n'ai pas d'accompagnement technique, peu d'entraide entre producteurs sauf quelques-uns peut-être autour. Je n'ai que le soutien de ma compagne essentiellement* » ; « *On est seul dans nos fermes, c'est dur psychologiquement* » ; « *Je ne suis pas isolé mais cela reste un travail seul et je ne pensais pas autant. C'est dur, surtout à la fin de l'hiver* ».

¹⁰ Emmanuel Poussard, Mikael Akimowicz, Sandrine Croity-Belz, Isabelle Faurie, Geoffroy Labrouche. Organisation collective du travail agricole et santé mentale. Penser ensemble le travail collectif pour plus de collectif de travail. MSA. 2025. Disponible en ligne : <https://insei.hal.science/URP-LPS/hal-05082729v1>

❖ Un sentiment d'exclusion des politiques agricoles et des politiques locales plutôt marqué

La période d'industrialisation de la deuxième moitié du 20^e siècle a profondément modifié les modèles agricoles, entraînant une distance accrue entre producteurs et consommateurs¹¹.

Aujourd'hui, les circuits-courts sont des formes de commercialisation minoritaires, malgré un regain d'intérêt de la part des producteurs et des consommateurs depuis quelques années¹².

Installés sur de plus petites structures recherchant l'autonomie ainsi qu'une forte valorisation de leurs productions, **un bon nombre des agriculteurs enquêtés ont exprimé un sentiment d'isolement par rapport aux réseaux agricoles traditionnels** : « *Je suis traité de hippies avec mes épices et mes fleurs par les autres agriculteurs* » ; « *on est les parias des institutions* » ; « *On sent qu'on est des boulets* ». « *Il y a de l'entraide entre collègues, avec une épicerie solidaire aussi, il y a de l'aide avec une commune, par contre il y a peu d'aides des autres institutions* ». **Aides financières, foncier, ils se sentent peu voire pas du tout soutenus** (voir partie dédiée ci-après).

❖ Un besoin de reconnaissance et de soutien à l'échelle locale

De façon générale, de nombreux enquêtés évoquent un sentiment commun d'absence de soutien des « institutions », entendant par là aussi bien les divers réseaux professionnels agricoles que les réseaux politiques locaux. Lors des entretiens qualitatifs, bon nombre de producteurs déclarent ressentir un besoin de reconnaissance, notamment à l'échelle communale.

A titre d'exemple un producteur décrit un manque d'implication des élus communaux : « *On a besoin de soutien derrière nous des politiques et des administrations. Cela fait 15ans que je suis installé et je n'ai jamais vu sur mon exploitation des conseillers municipaux* ». Le soutien passe donc parfois par une présence « *C'est peut-être que 5% seulement des élus qui viennent sur les marchés alors que c'est à eux de promouvoir le local* » et l'instauration d'un dialogue, plus particulièrement en cas de période difficile « *J'ai eu une très grosse période difficile lors de la sécheresse en 2022 : j'ai tout perdu. Je n'ai pas eu de soutien des élus et jamais eu de réponse pour une demande de puits* ».

Enfin, nombreux producteurs ont évoqué leur satisfaction à être interrogé et à pouvoir s'exprimer lors des entretiens, traduisant un besoin de dialogue « *Allez vers les gens, demander pourquoi on ne vote plus, pourquoi on n'y arrive pas* ».

L'enquête semble révéler un enjeu de prévention de l'isolement socio-professionnel et de promotion de la santé mentale, puisque plusieurs facteurs de risque semblent cumulés chez certains répondants : fragilité économique, surcharge de travail, sentiment d'un manque de reconnaissance et/ou pression liée au regard social¹³. Des liens semblent à renforcer avec les partenaires du Contrat Local de Santé de Dinan Agglomération, qui a notamment publié un « annuaire des ressources en santé mentale sur le territoire¹⁴ ».

¹¹ Christine Aubry, Yuna Chiffolleau. Le développement des circuits courts et l'agriculture péri-urbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles. Innovations Agronomiques, 2009, 5, p.53-67.

¹² « *L'offre en circuits-courts alimentaires s'est densifiée sur le territoire de Dinan Agglomération, de même que les initiatives de distribution et demandes de consommateurs s'est développée* », Rapport final Projet CaracTerre de l'Institut Carnot, p.8-9

¹³ Un rapport coordonné par le réseau Solidarité Paysans en 2016 identifie ces différents facteurs de risque. « *Des agriculteurs sous pression : une profession en souffrance - Rapport d'étude sur les mécanismes psychosociaux en jeu chez les agriculteurs en difficulté* », avril 2016, disponible en ligne : https://solidaritepaysans.org/images/imagesCK/files/actualites_nat/etudesolidaritepaysans_rapportcomplet_mars2016.pdf

¹⁴ Disponible en ligne : <https://www.dinan-agglomeration.fr/les-grands-projets/contrat-local-de-sante/>

6) Au-delà de la reconnaissance, des demandes d'appui formulées

❖ Les lourdeurs administratives évoquées

Dans plusieurs entretiens, la lourdeur et/ou complexité des démarches administratives a été évoquée, de même que la difficulté à identifier les bons interlocuteurs sur des compétences réparties entre un grand nombre d'acteurs, aussi bien agricoles qu'acteurs publics : *« je ne me sens pas du tout soutenue par rapport aux institutions, c'est de la fatigue administrative ».*

❖ Un besoin de soutien dans l'accès à certains débouchés

De nombreux répondants évoquent leur déception quant au dynamisme de certains débouchés, et le besoin de plus de soutiens de la part des représentants locaux.

« Il y a un manque d'investissements de certaines communes pour l'accès aux marchés, par exemple une borne électrique m'a été refusée (le répondant n'a donc pas pu s'installer sur ce marché) ». Or, l'accès à certains points de ventes tels que les marchés semble déterminant comme l'illustre un producteur « j'ai presque doublé mon nombre de clients particuliers grâce à ce nouveau marché du samedi matin ».

L'appui peut encore se traduire par une aide matérielle : *« Les services municipaux m'aident aussi parfois (prêts de matériels) ».*

D'autres évoquent le manquant d'appui des élus locaux pour promouvoir le local : *« C'est peut-être que 5% seulement des élus qui viennent sur les marchés alors que c'est à eux de promouvoir le local »*

Le besoin de soutien se retrouve également sur l'approvisionnement de la restauration collective auprès des producteurs en circuits-courts *« En tant que papa je serai encore plus fier que ma fille mange mes légumes à l'école ».* (Cet enjeu a été détaillé p9-10).

❖ L'enjeu du foncier agricole en arrière-plan

Lors des entretiens qualitatifs, l'enjeu du foncier agricole est revenu spontanément à plusieurs reprises. Par exemple un producteur évoque de multiples demandes de foncier qui ont échoué lors d'un départ en retraite ou suite à des préemptions par la SAFER. Il finit par décrire le foncier agricole ainsi *« c'est la mafia ».* Un autre producteur explique qu'il n'a *« Pas de soutien du SDREA¹⁵ et pas de soutien des administrations sur le foncier » ...*

La question du foncier pour l'habitat est également mentionnée à deux reprises : un producteur indique qu'il est *« en difficultés pour trouver du foncier autour de mon habitation »*, alors qu'une productrice évoque sa difficulté à trouver une solution d'habitat auprès de ses terres agricoles.

L'enjeu du foncier semble très fort en phase d'installation, évoqué dans les entretiens *« Il y a besoin d'une vraie réflexion autour de la transmission/l'installation. On est nombreux à ne pas être issus du milieu agricole mais il n'y a pas de soutiens pour nous (à propos des institutions/syndicats) ».*

Plusieurs répondants se sentent en difficulté quant à leur besoin de consolidation foncière pour améliorer leur viabilité économique et/ou optimiser leur organisation de travail : un producteur évoque ainsi *« l'éparpillement des parcelles avec un foncier disloqué »*, indiquant qu'il a subi *« des vols parfois dans les pâtures (11 en 2024) renforcés par l'éparpillement des terres ».*

¹⁵ Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

❖ L'accompagnement et les aides à l'installation et post-installation interrogés

La phase d'installation et de post-installation sont déterminantes, c'est ce qu'explique un producteur qui a bien anticipé cette phase mais selon lui « *Il est nécessaire d'intégrer la 1ère année, de la prendre en compte comme "année blanche" sans revenus* ». Il évoque le besoin de mieux anticiper les éléments économiques du projet, les confronter à la réalité, notamment via les structures d'accompagnement.

Plusieurs répondants évoquent le besoin d'aide financière au démarrage de l'activité : « *les petites exploitations qui commencent ont besoin de soutien* ».

Certaines filières alimentaires semblent plus exposées à ce besoin financier, notamment au vu de la répartition des aides PAC : « *Les modalités de répartition des aides directes avantagent les grandes exploitations et celles dont les activités sont les plus rentables soulignait la Cour des comptes dans un référé en 2019* »¹⁶. C'est ainsi le cas des producteurs de fruits et légumes en circuits-courts, qui sont des productions à faible valeur ajoutée, menées généralement sur de petites surfaces.

Le territoire étant en déficit sur plusieurs productions (cf étude de flux alimentaires réalisée en 2021 dans le cadre du PAT) : il pourrait être pertinent d'ajuster l'aide à l'installation en fonction de la stratégie alimentaire du territoire.

La question de l'accompagnement en phase pré-installation a été évoquée lors de plusieurs entretiens : les réseaux agricoles proposent néanmoins de nombreux accompagnements, ce sont peut-être les contenus et/ou les modalités de ceux-ci qui sont à questionner.

7) La piste de la mutualisation

Un certain nombre de besoins évoqués lors de l'enquête semblent aussi pouvoir être atteints par plus de mutualisation entre producteurs.

Avoir des points de ventes collectifs permet ainsi de proposer une gamme de produits plus large en un même endroit, évitant de multiplier les points de vente où se rendre ce qui génère un découragement pour le consommateur. A titre d'exemple, des marchés collectifs à la ferme se mettent en place dans certaines exploitations du territoire.

La mutualisation entre producteurs peut aussi faciliter l'accès à certains débouchés professionnels, comme l'approvisionnement de la restauration collective, du fait de besoins parfois conséquents par rapport aux volumes d'une seule exploitation : « *Parfois on a trop de produits mais pas assez de ventes et inversement* ». Certains producteurs se coordonnent déjà de façon spontanée, comme l'explique un producteur « *c'est prévu de seconder la ferme x si besoins pour un ehpad* ».

La bibliographie sur la logistique des circuits-courts alimentaires insiste toutefois sur le besoin important d'animation locale pour permettre à une solution logistique d'atteindre son « rythme de croisière » et atteindre sa viabilité économique, en-dehors de toute subvention de fonctionnement¹⁷.

¹⁶ <https://www.touteurope.eu/agriculture-et-peche/politique-agricole-commune-quels-departements-francais-sont-les-principaux-beneficiaires-des-fonds-de-la-pac/>

¹⁷ Voir notamment l'étude coordonnée par le PAAT de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude en 2022 « Etude logistique des circuits courts alimentaires de proximité en Côte d'Emeraude » ; <https://www.cote-emeraude.fr/les-outils-du-paat/>

Conclusion

A travers cette enquête on observe une situation hétérogène des producteurs en circuits-courts sur le territoire de Dinan Agglomération, tant sur le volet économique que social.

La situation économique apparaît globalement bonne selon les exploitations avec un chiffre d'affaires en augmentation ou stable en 2023 et 2024 (92% des exploitations). Cela est à relativiser avec la hausse du coût des charges entraînant une stagnation des revenus pour une partie des exploitants.

En parallèle, la charge de travail semble avoir augmenté, allant parfois jusqu'à la surcharge, pouvant varier selon les périodes et le type de production.

Sur la période de l'enquête, les producteurs observent un regain de la demande des consommateurs. En revanche, la commercialisation auprès de la restauration collective et commerciale reste encore limitée mais augmente pour 27 % d'entre eux.

Concernant la situation sociale, bien que les agriculteurs en circuits-courts se sentent majoritairement entourés sur le plan professionnel, près d'un quart se sentent peu ou pas du tout entourés. D'autre part, les entretiens qualitatifs ont permis d'identifier une forte variabilité de ce sentiment, y compris chez les personnes répondant positivement à la question. Le sentiment d'entourage semble fortement lié à l'entraide locale entre producteurs, et à certains appuis locaux. Il est en revanche plus mitigé auprès des institutions aussi bien publiques que professionnelles agricoles. Il ressort de manière globale un sentiment d'exclusion des politiques agricoles.

Par ailleurs, la charge de travail et le contexte de diminution du nombre d'exploitations agricoles associé au sentiment d'exclusion du modèle majoritaire accroît le risque d'isolement social. Le recueil de données qualitatives a permis de soulever cette problématique revenue à plusieurs reprises, y compris chez des agriculteurs se sentant entourés professionnellement. Il y a donc un fort enjeu de prévention de l'isolement socio-professionnel et de promotion de la santé mentale y compris chez les producteurs en circuits-courts.

Enfin, les producteurs enquêtés ont formulé une forte demande d'appui par les institutions publiques et professionnelles permettant d'ouvrir des pistes d'actions. De même, la mutualisation entre producteurs apparaît comme une autre piste d'actions à explorer.

Recommandations

Cette enquête permet de ressortir différentes recommandations :

Un soutien des élus communaux dans l'augmentation des volumes d'achats au sein de la restauration collective afin de respecter les engagements de la loi EGAlim, mais aussi pour faciliter l'accès à certains débouchés (marchés par exemple) ou encore promouvoir la consommation locale.

Une reconnaissance de la contribution des producteurs en circuits-courts à la vie locale, à travers une meilleure interconnaissance avec les élus locaux (rencontres en phase d'installation, participation à des événements ou vente à la ferme, communication locale etc.) et la possibilité d'instaurer plus de dialogue entre producteurs et communes, a fortiori en période de crise (ex sécheresses).

Un meilleur appui à la structuration des circuits-courts dans les politiques agricoles locales (aides financières, plus grande reconnaissance dans les institutions notamment sur la question foncière etc.).

Un renforcement et/ou évolution de l'accompagnement proposé par les structures publiques et professionnelles agricoles, en particulier sur la période d'installation et post-installation afin d'assurer une viabilité économique et sociale des projets en circuits-courts.

Assurer un appui dans la mutualisation entre producteurs, notamment pour des points de ventes collectifs, mais aussi la mutualisation autour d'outils de transformation de proximité ou dans la logistique.

La mise en place d'actions de prévention en santé mentale et/ou une évaluation de leurs modalités actuelles sur le territoire, et la nécessité mieux coordonner ces actions avec l'ensemble des acteurs du monde agricole. Cette coordination peut être renforcée via les partenaires du Contrat Local de Santé de Dinan Agglomération.

La poursuite des actions du PAT à l'échelle intercommunale afin de maintenir le dialogue avec les producteurs, mais aussi favoriser les échanges entre producteurs, élus municipaux et acteurs agricoles ainsi que l'appui aux différentes périodes de vie d'une exploitation agricole.

La nécessité de renouveler cette enquête régulièrement pour assurer un suivi de la situation des producteurs en circuits-courts et de l'évolution de leurs besoins.